



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Deductions

Question écrite n° 2395

Texte de la question

M. Jacques Le Nay demande à M. le ministre du budget de lui préciser s'il envisage à court terme d'autoriser les entreprises à récupérer la TVA grevant les factures d'hébergement et de repas correspondant à des frais professionnels.

Texte de la réponse

Compte tenu notamment des contraintes budgétaires, il n'est pas envisagé d'autoriser la déduction de la TVA afférente aux dépenses de logement et de restaurant.

Données clés

Auteur : [M. Le Nay Jacques](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2395

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1685

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3188